

Le B2i, c'est bien, mais quelles activités pour le valider ? Cette manière de poser la question n'a rien de politiquement correct. Les pratiques TICE qui suivent s'ajoutent à une liste déjà fournie pour montrer comment aller de l'activité vers la validation. Et c'est ici où l'élaboration d'une formation au C2i2e permet de poser un second degré – et les bonnes questions.

La « responsa une formation

Odile Chenevez

FORMATRICE À L'IUFM D'AIX-MARSEILLE

Galop d'essai à Marseille pour une formation fondée sur des situations vécues en établissement, abordant les questions professionnelles afférentes et mettant à disposition des ressources propres à approfondir le sujet.

La généralisation du C2i2e à tous les professeurs stagiaires en 2005-2006 a mis les IUFM devant une équation délicate à résoudre : comment permettre aux futurs enseignants d'acquérir les compétences recensées dans le référentiel sans rien changer, ou presque, à un plan de formation déjà pléthorique ? À l'IUFM d'Aix-Marseille, il a été décidé que les items du bloc A3, concernant la « responsabilité professionnelle », feraient l'objet d'une conférence de trois heures en grand groupe, permettant ainsi aux professeurs stagiaires de baliser l'ensemble de cette problématique. Mission impossible, bien sûr. Il était impensable de construire dans ce temps un cours complet sur les aspects à la fois juridiques et éducatifs, parfois extrêmement sensibles, de cette « responsabilité éducative », déployée en quatre sous-items dans le référentiel. Pour tenter malgré tout une approche formative, réaliste et pertinente, l'équipe des formateurs TICE chargée de la mise en place de ces trois heures a construit la charpente d'un cours fondée sur des études de cas, reflétant au plus près la réalité professionnelle et concentrée sur les questions les plus pressantes qu'elle pose.

bilité professionnelle »

au C2i2e par études de cas



Après avoir recensé au mieux les savoirs que recouvrait chacun des items, nous avons construit la formation à partir de quatre études de cas, chacune effectuée en quatre temps :

- la présentation d'une situation vécue dans un établissement ;
- l'énumération de questions professionnelles liées au cas ;
- des propositions d'éléments de réponses à ces questions ;
- la mise à disposition de ressources pour approfondir le sujet.

Un exemple à partir de l'item A.3.3

« A.3.3. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle et citoyenne des TICE concernant la protection des libertés individuelles et de la sécurité des personnes, notamment :

- la protection des mineurs ;
- la confidentialité des données ;
- la propriété intellectuelle ;
- le droit à l'image. »

On peut tenter une liste de **savoirs concernés** :

- distinguer les principales dispositions du droit de publication et de communication sur Internet, et leur raison d'être ;

- repérer, parmi ces dispositions, celles qu'il convient de transmettre à des élèves, en réponse à des situations à identifier ;

- connaître les enjeux et les limites de la loi et des systèmes de protection des mineurs ;

- adopter soi-même un comportement réfléchi et adapté au caractère public ou privé des différents lieux d'expression sur Internet ;

- connaître les gestes professionnels de l'enseignant qui apprennent aux élèves à s'y mouvoir en citoyen éclairé ;

- se positionner professionnellement dans une dialectique protéger/éduquer en tenant compte du fait que les interdictions et les verrouillages divers n'enlèvent pas l'obligation éducative due aux élèves quant à la réalité d'Internet et à la légalité des comportements que l'on y adopte ;

- être sensibilisé à la nécessaire confidentialité

des mots de passe pour la bonne gestion d'un réseau ou d'un espace numérique de travail ;

- connaître, et savoir expliquer à des élèves, ce qui relève des « données personnelles » et de leur protection par les règles de la CNIL ;

- connaître et fréquenter quelques ressources institutionnelles auxquelles se référer en cas de besoin (Educnnet et Légamédia, Forum des droits de l'Internet, Juriditice académique, par exemple) ;

- etc.

Cas n° 1 : les blogs

Il fallait ensuite trouver la trame d'une étude de cas pertinente. On a choisi une situation liée aux problèmes posés à l'institution scolaire par les **blogs personnels des élèves**.

La situation

« Des élèves de 3^e ont publié sur un "skyblog" la photo de leur prof de français prise au téléphone mobile, à son avantage, avec des compliments sur son enseignement.

Le CPE a trouvé ce blog grâce au nom de l'établissement, mais il n'y a pas le nom de l'enseignante. Il ne sait pas non plus avec certitude qui en est l'auteur mais par divers recoupements pense savoir de qui il s'agit.

Par ailleurs, l'historique du CDI présente de fréquentes connexions au site de Skyblog.

Un peu plus tard, dans un "commentaire" publié sur ce blog, un anonyme a écrit des injures racistes sur cette enseignante. »

Recensement des questions posées et élaboration des réponses à apporter

L'étape suivante visait à élaborer des réponses aux **questions professionnelles** afférentes :

Q1. Publier sur Internet une « belle » photo d'un professeur en l'accompagnant de compliments, est-ce autorisé par la loi ?

Q2. Y a-t-il une différence, en terme de responsabilité, entre publier sur un blog et sur un « vrai » site ? Le blog a-t-il un statut différent d'un autre type de site web ?

Des élèves de 3^e ont publié sur un skyblog la photo de leur prof de français prise au téléphone mobile...

« Les situations réelles de la vie professionnelle sont ainsi faites qu'elles ne se plaquent pas sur les items d'un référentiel ! »

Q3. En quoi le système éducatif peut-il être concerné par les blogs personnels des élèves ?

Q4. Quels sont les moyens pédagogiques dont on peut disposer pour apprendre aux élèves à prendre correctement leurs responsabilités sur leurs blogs ?

Q5. Quels programmes, de quelle discipline et pour quel niveau, permettent d'aborder ce sujet ?

Q6. Y a-t-il un risque juridique à laisser des élèves accéder à des blogs au CDI ?

Q7. La charte informatique de l'établissement doit-elle mentionner des interdits de navigation ?

Q8. Qui est responsable des commentaires laissés sur un blog ou tout autre système de publication (Spip...) ? Faut-il les interdire dans les publications scolaires ?

Q9. Quelle est la différence juridique entre des propos racistes et des propos qui mettent en cause, par exemple, la qualité de la cantine ? Faut-il interdire ces derniers ?

Chacune de ces questions a fait l'objet, au cours de la conférence, de l'élaboration d'une réponse discutée, comparée et étayée de références diversifiées. Il était aussi nécessaire de rendre disponibles aux stagiaires quelques ressources liées à ce cas, bien en place sur les pages C2i2e du site de l'IUFM¹. Des extraits du site Légamédia sur le droit à l'image y figurent ainsi que, notamment, certains articles de la loi sur la presse, des précisions sur le statut juridique des blogs ou la plaquette blog-note², réalisée par le Clemi à l'intention des élèves.

Il est par ailleurs intéressant d'observer qu'il n'existe pas de bijection exacte entre les contenus abordés dans l'étude de cas et les items du bloc A.3.3. Certains seront en effet abordés dans une autre étude de cas. En revanche, celle-ci concerne également d'autres items du référentiel. Car les situations réelles de la vie professionnelle sont ainsi faites qu'elles ne se plaquent pas sur les items d'un référentiel ! Et cela ne gêne nullement la formation.

Cas n° 2 : publication sur intranet, extranet ou site d'établissement

Quatre études de cas ont été travaillées, couvrant globalement tout le champ du bloc A3 du référentiel³.

La situation

« Dans l'intranet du lycée figure un espace dédié à la discipline SVT. Les enseignants y ont déposé de nombreuses ressources pour leurs cours, glanées sur Internet ou numérisées sur des livres, des magazines...

On y trouve par exemple :

- des photos de paysages pour la géologie ;
- une PréAO sur l'ouragan Katrina réalisée par des enseignants et diffusée par le Café pédagogique ;
- des simulations d'expériences acquises sur la banque de ressources CNS ;
- la reproduction d'un texte de Darwin ;
- une photo et un texte extraits du site de l'explorateur Jean-Louis Étienne ;
- des travaux d'élèves, etc. »

Questions professionnelles afférentes

Q1. La présence de ces documents est-elle licite dans l'intranet ou l'extranet, l'ENT ou le site internet de l'établissement ? Y a-t-il une différence entre des images copiées à partir d'un site internet, scannées à partir d'un livre, prises lors d'une sortie ?

Q2. Quelles démarches, en fonction des types de documents, doit-on effectuer pour demander l'autorisation de publier sur un site ?

Q3. Y a-t-il une différence entre publier un document entier ou un extrait ? La réponse est-elle la même pour tous les types de documents (texte, image fixe et en mouvement, musique...) ?

Q4. Peut-on mettre un lien vers un site externe dans un site d'établissement ? dans le site personnel d'un enseignant ?

Q5. Qu'est-ce que CNS ? Y a-t-il d'autres banques de ressources numériques en ligne et dans quelles conditions peut-on les utiliser ?

Autres cas

Le cas n° 3 concerne l'utilisation de la messagerie avec des élèves, et le cas n° 4, la recherche sur Internet et l'utilisation de Wikipédia.

Travaux pratiques

Pour finir, et parce qu'il nous revient également de valider la compétence pour chacun des stagiaires, il convenait d'imaginer un travail personnel, exploitant les ressources proposées. Ce sera sous la forme d'une question à choisir dans une liste et pour laquelle le stagiaire devra élaborer une réponse argumentée, ou une petite étude de cas. Par exemple : « Examinez le texte "officiel" de la Netiquette, dit "RFC 1855". Proposez-en un extrait ou une réinterprétation, exploitable avec vos élèves. Commentez vos choix. »

Ce travail fera partie du portfolio C2i2e du stagiaire, hébergé sur la plateforme Espar⁴ de sa filière disciplinaire. C'est en effet à partir des contenus de ce portfolio et d'un outil de validation intégré que se construisent, pour l'instant, à l'IUFM d'Aix-Marseille, l'évaluation des compétences et la validation des items. ●

1. www.aix-mrs.iufm.fr/C2i/
2. Téléchargeable sur http://www.clemi.org/medias_scolaires/blogs/blog-notes4c.pdf
3. www.aix-mrs.iufm.fr/C2i/
4. Espar est une plateforme collaborative à l'interface simple et aux fonctionnalités pertinentes adaptées aux besoins de la formation. C'est un logiciel libre de l'IUFM d'Aix-Marseille sous licence Cecill, disponible sur : www.aix-mrs.iufm.fr/espar/?id=libre